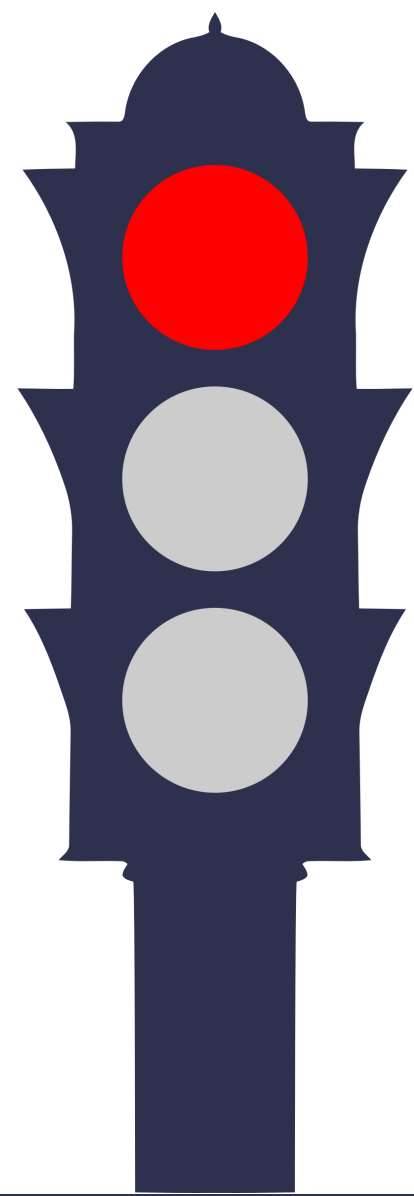
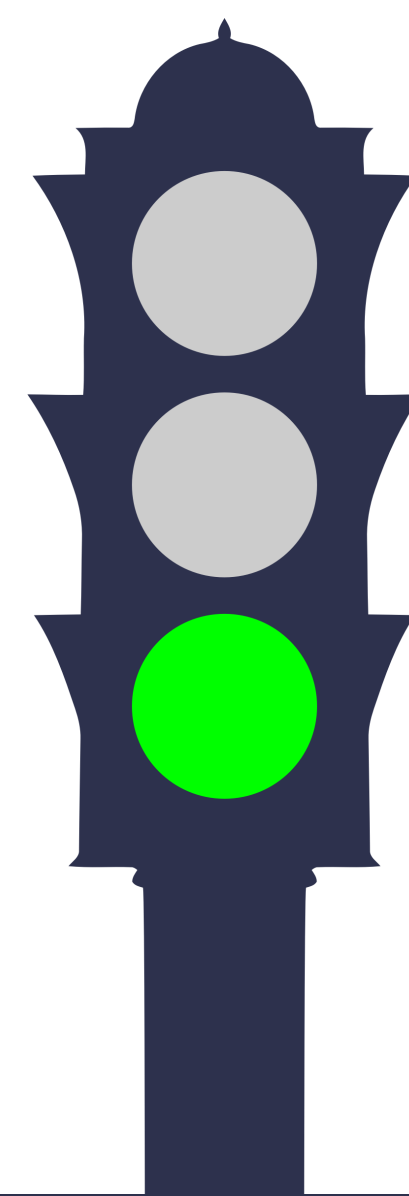


# RÈGLES DE SÉCURITÉ

## PATINAGE LIBRE - PETITE PATINOIRE



**FERMÉE**



**OUVERTE**

**CETTE PATINOIRE EST RÉSERVÉE POUR L'INITIATION ET LE PATINAGE LIBRE.**

### **Il est strictement DÉFENDU :**

- De boire ou de manger sur la patinoire ;
- De fumer ou de consommer des drogues et de l'alcool ;
- De se bousculer ;
- De jouer dangereusement : courses, grande vitesse, chaîne, tague ou autres ;
- De freiner brusquement ;
- D'exécuter des figures de patinage artistique ;
- De jouer au hockey et d'utiliser des objets sur la patinoire (balle, rondelle, bâton) ;
- D'être muni d'écouteurs, d'un téléphone cellulaire ou d'une petite radio portable.

### **Il est fortement RECOMMANDÉ:**

- Que les débutants portent un casque protecteur et des gants protecteurs ;
- Que les enfants de moins de 10 ans soient accompagnés d'un adulte.

**Tout manquement à ces règles de sécurité entraînera une exclusion individuelle ou collective de la patinoire.**

**La pratique d'activités de patinage libre ou de hockey sur glace sur ce site est à vos risques. Le respect, la prudence et la sécurité sont de rigueur !**

En cas d'urgence et/ou de blessures, composez le 9-1-1 .  
En cas de dommages ou incidents, avisez immédiatement  
la Municipalité de Saint-Alexandre au 450 346-6641.